



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 septembre 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2019-629

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 AOÛT 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 27 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 21 et 28 août 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 27 août 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-630

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE TRAVERSE PIÉTON - INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-RENÉ EST ET DE LA RUE MARCELLE-FERRON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - PIERRE LANTHIER ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation de la circulation par l'aménagement d'une nouvelle traverse piéton à l'intersection du boulevard Saint-René Est et de la rue Marcelle-Ferron, dossier RS-19-221, comme illustré au plan numéro CRO-19-370 du 1^{er} août 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-370 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-631

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR ENFANTS PRÈS D'UN TERRAIN DE JEUX ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE DE LA NÉBULEUSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU – MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'un passage pour enfants près d'un terrain de jeux sur la rue de la Nébuleuse, entre les adresses 1046 et 1042, ainsi que des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de la Nébuleuse, dossier RS-19-223, comme illustré au plan numéro CRO-19-367 du 31 juillet 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De la Nébuleuse	Est	D'un point situé à 200 m au nord de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 33 m vers le nord	En tout temps
De la Nébuleuse	Ouest	D'un point situé à 210 m au nord de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 42 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux prévus en 2019, conformément au plan numéro CRO-19-367 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-632

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 INCLUANT LE REMPLACEMENT ET LE BOUCLAGE D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - AUDREY BUREAU, GILLES CHAGNON ET GILLES CARPENTIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-853 du 21 novembre 2018, a adjugé un contrat d'un montant total de 287 023,59 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c. pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019–2020, incluant le remplacement et le bouclage d'aqueduc sur diverses rues;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour les plans et devis prévoyait déjà une étude environnementale de site phase I pour chacun des projets et que les résultats de cette étude indiquent des potentiels de contamination et suggèrent la réalisation d'une étude environnementale de site phase II pour quatre de sept projets afin de confirmer la contamination et déterminer la gestion des sols et de l'eau contaminés pendant les travaux;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires d'un montant de 49 920,99 \$ incluant les taxes, sont requis pour réaliser l'étude environnementale de site phase II pour plusieurs tronçons de rue à l'étude;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les honoraires professionnels pour un montant supplémentaire de 49 920,99 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour les projets du Programme d'aménagement et de réfection du réseau routier 2019–2020, incluant le remplacement et le bouclage d'aqueduc sur diverses rues.

Le coût total du contrat représente un montant de 336 944,58 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-015-92008	12 378,02 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3051 - Honoraires professionnels – Bouclage d'aqueduc - Boulevard Gréber
18-18010-002-92009	9 519,21 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3057 - Honoraires professionnels – Rue Christophe-Colomb
18-18010-003-92010	10 742,32 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3063 - Honoraires professionnels – Patrimoine - Rue Valencia
18-18010-004-92011	12 944,96 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 18-3064 - Honoraires professionnels - Impasses Aylmer
04-13493	2 170,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 165,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-633

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 130247 CANADA INC., PAVAGE INTER CITÉ - PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE DE LA COLLINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-896 du 5 octobre 2017, a adjugé un contrat à l'entrepreneur 130247 Canada inc., Pavage Inter Cité, pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de réfection de la chaussée de l'avenue de la Colline, entre le chemin d'Aylmer et la rue Samuel-Edey, pour un montant total de 942 547,80 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, par la délégation de pouvoir numéro 155503 du 30 août 2018, autorisait un ajustement de coût du contrat d'un montant total de 74 256,60 \$ incluant les taxes, à Pavage Inter Cité, pour la réalisation de travaux supplémentaires de reconstruction de trottoirs et bordures, ainsi que du remplacement de puisards supplémentaires identifiés en chantier;

CONSIDÉRANT QUE pendant la réalisation des travaux, plusieurs ajouts ou modifications au contrat furent nécessaires, demandés par la Ville de Gatineau ou dictés par des besoins et réalités imprévus du site;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire de 87 088,24 \$ incluant les taxes est requis pour la réalisation de tous les travaux requis dans le cadre du présent projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des travaux supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation des coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 155503 d'un montant total de 74 256,60 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 87 088,24 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, à Pavage Inter Cité, pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet de réfection de la chaussée de l'avenue de la Colline, entre le chemin d'Aylmer et la rue Samuel-Edey.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 1 103 892,64 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-008-92012	79 523,17 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement -16-3041 - Travaux de réfection de la chaussée de l'avenue de la Colline, entre le chemin d'Aylmer et la rue Samuel-Edey
04-13493	3 787,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 777,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-634

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 130247 CANADA INC., PAVAGE INTER CITÉ - PROGRAMME DE MÉGARAPIÉÇAGE 2018

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-307 du 9 mai 2018, adjugeait à la firme 130247 Canada inc., Pavage Inter Cité, un contrat pour les travaux du Programme de mégarapiéçage 2018, d'un montant de 602 407,49 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 58 931,29 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 156635 pour les ordres de changements numéros OC-001, OC-002, OC-003, OC-004, OC-005 et OC-010;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires déposés par l'entrepreneur ont été analysés par le consultant, la firme CIMA+, s.e.n.c., et qu'il recommande le paiement d'un montant de 174 513,07 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changements numéros OC-006, OC-007, OC-008, OC-009 et OC-012;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 94 280,05 \$ incluant les taxes, doit être crédité du contrat puisque les quantités unitaires réelles sont moindres que les quantités unitaires inscrites au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE ces ajustements dépassent la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 156635 pour un montant total de 58 931,29 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 174 513,07 \$ incluant les taxes, et d'un montant négatif de 94 280,05 \$, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi l'ajustement net au coût de soumission à 139 164,31 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 741 571,80 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12013-004-92013	13 661,92 \$	Sentier récréatif de la Cité-des-Jeunes et autres -17-3099 - Sentier Alexandre-Taché - De la rue Hanson au boulevard Montcalm
06-30806-026-92014	145 691,77 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement du réseau routier - 17-3099 - Programme de mégarapiéçage 2018
04-13493	7 589,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 570,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-635

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - WSP CANADA INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCREDITATION LEED POUR LA GESTION COMPLÈTE D'ACCREDITATION DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-337 du 20 avril 2017, mandatait la firme WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels d'accréditation LEED pour la gestion complète d'accréditation dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres pour un montant de 38 171,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. a soumis à la Ville de Gatineau, un montant de 10 980,11 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires afin de réaliser une analyse avant l'occupation de la qualité d'air intérieur pour obtenir la certification LEED argent;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement du coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la somme de 10 980,11 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au mandat professionnel de la firme WSP Canada inc.

Le coût total du contrat représente un montant total de 49 151,81 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-003-92015	10 026,30 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - 16-2013 – Honoraires professionnels - LEED
04-13493	477,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	476,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-636

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DES APPROCHES DES VIADUCS MAISONNEUVE-FOURNIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-350 du 23 mai 2018, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un contrat pour les travaux de réfection des approches des viaducs Maisonneuve-Fournier, d'un coût de 217 270,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a fait une demande de travaux supplémentaires à l'entrepreneur Eurovia Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette demande de travaux supplémentaires déposé par l'entrepreneur a été analysé par le consultant, la firme CIMA+ s.e.n.c., et qu'il recommande le montant de 33 000,45 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits dans l'ordre de changement numéro 001;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la demande de travaux supplémentaires, et ce, sans impact budgétaire, d'un montant de 33 000,45 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 250 270,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30788-025-92016	30 133,81 \$	Aménagement du réseau routier et des sentiers récréatifs - 18-3063 - Réfection des viaducs des boulevards Maisonneuve et Fournier
04-13493	1 435,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 431,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-637

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DU ARMY RUN - 22 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les parcours de 5, 10 et 21,1 km utilisent en partie le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2019 du Army run nécessite la fermeture de rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers et travaux publics, sont entièrement à la charge de Forces armées canadiennes, au 101, Colonel By Drive à Ottawa :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues le dimanche 22 septembre 2019, entre 6 h et 14 h, tel que défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2019 du Army run, à savoir :

- Les parcours sur le territoire de la ville de Gatineau impliquent la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci entre 6 h et 14 h, le dimanche 22 septembre 2019;
- Les parcomètres et les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 20 h du samedi 21 septembre 2019 à 14 h au dimanche 22 septembre 2019 :
 - Rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Eddy;
 - Boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Eddy et Montcalm;
 - Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre Taché et la rue Papineau;
 - Rue Wellington, entre les rues Montcalm et Eddy;
 - Rue Eddy, entre la rue Wellington et le pont Eddy;
 - Promenade du Portage, entre les rues Eddy et de l'Hôtel-de-Ville;
 - Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la Promenade du Portage et la rue Laurier;
 - Boulevard des Allumettières, de la rue Laurier jusqu'au pont Alexandria,

le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Conclure une entente avec le Service de police pour assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;

- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Bureau des événements, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence (police, pompier et ambulance) auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2019-638

RENDEZ-VOUS DES HÉROS - FERMETURE DE RUES - 14 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE le rendez-vous des héros se tiendra le samedi 14 septembre 2019, à la place de la Cité, de 9 h à 16 h;

CONSIDÉRANT QU'il y aura plusieurs services et partenaires avec leurs véhicules et kiosques afin de présenter des démonstrations de diverses techniques d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il faut installer certains kiosques et équipements/véhicules dans la rue pour avoir un espace suffisant pour accueillir les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue est un élément essentiel à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture du boulevard de la Cité, entre les boulevards du Carrefour et de la Gappe, le samedi 14 septembre 2019, de 8 h à 17 h.

Adoptée

CE-2019-639*

ÉTAT DU VÉLO 2020

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec réalise L'état du vélo au Québec tous les cinq ans depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE de telles études sur L'état du vélo au Québec avaient été réalisées en 2005, 2010 et 2015 et qu'elles permettent de dresser un portrait complet de l'univers cycliste à travers les observations et analyses effectuées auprès des principales villes faisant la promotion du vélo;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec produira aussi un document, Zoom sur Gatineau, spécifiquement dédié à L'état du vélo à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec demande à la Ville de Gatineau de participer à cette étude, tout comme ce fut le cas lors des précédentes études réalisées en 2005, 2010 et 2015.

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies permettront de documenter les stratégies et les orientations de planification concernant la pratique du vélo sur le territoire municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser la participation financière de la Ville de Gatineau pour un montant de 20 000 \$ à l'étude L'état du vélo au Québec en 2020, pilotée par Vélo Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques suivants à Vélo Québec Association, 1251, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H2J 2J9, et ce, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable :

- un chèque d'un montant de 10 000 \$ suite à l'approbation du conseil;
- un chèque d'un montant de 10 000 \$ à la remise du rapport final intitulé L'État du vélo au Québec en 2020, du rapport synthèse personnalisé intitulé L'État du vélo au Québec en 2020 Zoom sur Gatineau et de la présentation en format électronique (PowerPoint).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71131-972	20 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-640

SUBVENTION DE 6 250 \$ - CAMPAGNE DE FINANCEMENT ET DE COLLECTE DE FONDS 2019 POUR L'ORGANISME ENTRE DEUX ROUES – DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND ET DE LIMBOUR - LOUISE BOUDRIAS ET RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 250 \$ à l'ordre de l'organisme Entre deux roues, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention pour la campagne de financement et de collecte de fonds 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972-92017	6 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions
02-79939-972-92018	250 \$	Madame la conseillère Renée Amyot – District électoral de Limbour - Aménagement – Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	4 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79937-972		4 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subvention
02-79939-692	3 000 \$		Madame la conseillère Renée Amyot – District électoral de Limbour – Aménagement – Équipements non capitalisable
02-79939-972		3 000 \$	Madame la conseillère Renée Amyot - District électoral de Limbour - Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-641

SOUSSION 2019 SP 097 - AJOUT D'UN ROBINET D'ISOLEMENT - USINE DE TRAITEMENT D'EAU D'AYLMER - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nordmec Construction inc., 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2, pour les travaux d'ajout d'un robinet d'isolement à l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer, pour un montant total de 214 746,86 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 15 août 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30827-021-92019	196 092,50 \$	Travaux d'entretien - Achat d'équipement - 18-RD-2 – Service de l'environnement - Usine de traitement d'eau d'Aylmer - Vanne d'isolation
04-13493	9 338,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 315,51 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-642

SOUSSION 2019 SP 211 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS ET DE BALLON-PANIER ET RECONSTRUCTION DE L'ABRI ÉLECTRIQUE AU PARC LUCERNE-NORD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Seguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'éclairage des terrains de tennis et ballon-panier et reconstruction de l'abri électrique au parc Lucerne-Nord, pour un montant total de 182 082,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 août 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18005-032-92020	110 000,00 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - 16-2048 - Parc Lucerne-Nord - Éclairage
18-13010-009-92021	40 000,00 \$	Réfection des centres communautaires et culturels - 16-2048 - Parc Lucerne-Nord
11-19002-005-92022	16 265,58 \$	Travaux correctifs - Centres communautaires et culturels - EE-03-004 - 16-2048 - Parc Lucerne-Nord
04-13493	7 918,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 898,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-643

SOUSSION 2019 SP 238 - SERVICES BANCAIRES - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la Caisse Desjardins pour la fourniture de services bancaires pour un montant total approximatif pour cinq ans de 608 097,03 \$ incluant les taxes, ainsi que des revenus d'intérêts estimés à 4 440 000 \$, cette dernière ayant déposé la plus basse et la plus avantageuse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans débutant à la date d'adjudication et se terminant le 31 août 2024, avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle de deux ans. Si la Ville de Gatineau se prévaut de l'option de renouvellement, les prix indiqués aux articles 2 à 13 de la formule de soumission seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années futures couvertes par le présent contrat, les montants nécessaires provenant des revenus d'intérêt et des dépenses de services bancaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer les différents documents contractuels et administratifs reliés aux opérations bancaires de la Ville de Gatineau.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 4 au 31 juillet 2019

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffière adjointe
Comité exécutif